

Privilège

tourner la page et de commencer enfin à respecter la Chambre.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je ne veux pas faire perdre beaucoup de temps à cette Chambre, mais je pense que nous discutons ce matin de quelque chose de très important.

En écoutant le dernier orateur, cela m'a fait lever de ma chaise et je désire en parler, monsieur le Président, car j'aimerais très brièvement dire que l'incident dont nous discutons ce matin n'est pas seulement une question de décorum. Dans les débats, parfois, un député peut utiliser des mots, mais ici, il s'agit d'un débat sur l'autorité de cette Chambre, sur l'autorité de la Présidence, sur l'autorité de la Masse. Je pense que cette question est très importante. Si nous voulons continuer à nous exprimer librement et que la Présidence puisse prendre des décisions, nous nous devons de respecter cette autorité que sont la Masse et la Présidence dans cette Chambre.

Monsieur le Président, il y a un autre élément tout aussi important que nous avons débattu il n'y a pas longtemps et que nous aurons encore l'occasion de débattre dans les jours à venir: la question du décorum. Mais dans ce cas-ci, je pense qu'il faut s'en tenir à toute la question de l'autorité qu'est la Masse, et ce que la Présidence à la Chambre représente pour nous guider dans nos futurs débats.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'étais ici en Chambre quand l'incident s'est passé pas loin de mon pupitre. Je le regrette infiniment et je suis totalement de ceux qui pensent que l'on ne peut pas continuer avec cet exemple de désordre en Chambre. Le Président de la Chambre avait décidé d'ajourner la Chambre, il s'en allait, alors que le Sergent d'armes apportait la Masse, et le député s'est vraiment attaqué au symbole de l'ordre de cette Chambre, c'est-à-dire la Masse.

Je voulais tout simplement dire que l'incident d'hier soir, malheureux qu'il était, n'excuse pas les incidents antécédents.

[Traduction]

Nous ne pardonnons pas aux autres députés qui, par leurs paroles, leurs actes ou leurs gestes, ont abusé de leurs privilèges dans cette Chambre.

Je voudrais dire au député de Chambly que je reconnais avec lui que personne ici n'est sans reproche. Je n'oublie pas cependant et je pense que lui non plus n'oublie pas que d'autres députés de cette Chambre ont déjà fait des choses semblables. Nous n'oublions pas et nous ne pardonnons pas non plus.

Mais hier, d'après ce que j'en pense personnellement, on s'est attaqué assez durement à l'ordre qui doit régner dans cette Chambre. On a porté atteinte au symbole de l'autorité de cette Chambre. Je déplore le geste qui a été posé mais je comprends les frustrations qui l'ont motivé et la situation difficile où l'on se trouvait hier soir à cause de ce vote inattendu. Il y avait peu de députés à la Chambre. Beaucoup d'entre nous n'ont pas eu le temps de se présenter ici, car le timbre n'avait pas sonné assez longtemps. Je comprends cela. Il s'agissait d'une question importante pour beaucoup d'entre nous, et je comprends la déception des députés auxquels le timbre n'a pas laissé suffisamment de temps pour se présenter ici.

Quoi qu'il en soit, je n'excuse personne de s'être comporté d'une telle façon et d'avoir attaqué les symboles de cette Chambre. Comme je l'ai dit au début, je suis gêné, comme tout le monde ici, par cet incident et je déplore ce genre de comportement.

M. Chuck Cook (North Vancouver): Monsieur le Président, je veux prendre la défense du député. Tout le monde ici semble avoir oublié la cause et les circonstances de l'incident, et comment il en est venu à perdre son sang-froid, à se diriger vers le fauteuil et à poser ce geste que nous déplorons tous. Oui, je pense qu'il doit être réprimandé, mais je pense aussi qu'il faut tenir compte des circonstances atténuantes qui devraient alléger les remontrances.

Madame le vice-président, qui était au fauteuil hier soir, a décidé de clore la séance alors que quatre personnes étaient debout et attendaient qu'on leur donne la parole. Je pense que le Président. . .

M. le Président: Un moment. Vous êtes très près de contester ce que madame le vice-président a fait hier.

• (1150)

Elle a pris une décision. Toute cette affaire se résume à savoir si, lorsque la présidence a pris une décision, quelqu'un a le droit de la défier, que ce soit en en discutant ou en adoptant le comportement particulier dont nous avons été témoins ici.